



## Lettre ouverte à M. le Chef du Gouvernement désigné

### Nos attentes du gouvernement :

#### **Rompre avec les politiques et mécanismes discriminatoires envers les femmes et les filles**

#### **Monsieur le chef du gouvernement,**

L'Association Démocratique des Femmes du Maroc, a suivi avec un grand intérêt les élections qui ont abouti au renouvellement des institutions élues aux niveaux national et territorial, à votre nomination par Sa Majesté comme chef du gouvernement et votre annonce relative à la formation d'un nouveau gouvernement majoritaire que vous envisagez "fort et harmonieux" ainsi qu'aux déclarations de ses composantes "pour sortir le Maroc de la crise".

Compte tenu de l'expérience précédente et de nos préoccupations en tant qu'association de défense des droits humains des femmes, nous nous interrogeons sur la vision et les approches qui prévaudront pour le nouveau gouvernement. Le changement de la majorité gouvernementale, conduira -t-il à un changement de la vision relative au projet de société dans toutes ses dimensions et à tous ses niveaux ? Le nouveau gouvernement garantira-t-il l'accès des femmes à tous leurs droits en accordant la priorité à la lutte contre les inégalités, les discriminations et les violences, notamment celles fondées sur le genre ? La participation des citoyens et citoyennes et le renforcement des capacités des organisations de la société civile, seront-ils pris en considération en vue de promouvoir l'effectivité des libertés individuelles et publiques, donner un nouveau souffle à la démocratie et rétablir ainsi la confiance des citoyens et citoyennes ?

C'est dans ce cadre que l'Association Démocratique des Femmes Marocaines souhaite exprimer ses attentes vis-à-vis du programme du prochain gouvernement, d'autant plus que dans le contexte actuel, les dispositions constitutionnelles relatives à la lutte contre les discriminations et l'instauration de l'égalité et de la parité au niveau des politiques publiques et des mécanismes institutionnels ne sont pas mises en œuvre. Notamment :

- Les femmes continuent à être considérées comme une « catégorie » au sein des groupes sociaux, alors qu'elles constituent la moitié de la société ;
- Les enjeux de l'égalité dans l'axe social du programme du gouvernement sortant et les programmes de nombreuses institutions aux niveaux national et territorial, se limitent souvent à des projets qui consacrent souvent des rôles traditionnels pour les femmes, alors que notre société a connu des transformations majeures des rôles masculins et féminins ;
- Les questions de l'égalité continuent d'être du ressort d'un ministère doté de mandats et attributions aussi divers que nombreux (enfants, personnes en situation d'handicap, personnes âgées...) alors que la promotion de l'égalité hommes-femmes devait s'inscrire dans

une approche transversale embrassant tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle ;

- De nombreuses dispositions de la législation nationale continuent à consacrer les discriminations et inégalités comme à titre d'exemple, le code pénal, la loi relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la loi relative à la création de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.....
- Les restrictions sur la liberté d'expression et sur les libertés individuelles et collectives, tout comme sur les opportunités de participation des organisations de la société civile actuellement marginalisées, contribuent à freiner les progrès réalisés par notre pays dans ce domaine durant les deux dernières décennies.

En conséquence, nous attendons de votre gouvernement une rupture avec les approches et politiques ayant prévalu dans le passé en affichant concrètement la volonté politique pour faire de l'égalité la priorité de votre mandat à la tête du prochain gouvernement.

Cette volonté politique, doit être traduite dans le programme gouvernemental à différents niveaux :

### **1. Au niveau des politiques publiques**

- Une déclaration/programme gouvernemental élaboré avec une vision globale et claire qui : intègre de manière transversale l'égalité et la non-discrimination comme une priorité, des objectifs et indicateurs quantifiés qui permettent de mesurer et d'évaluer l'impact des politiques publiques sur la réduction des disparités et des inégalités et qui mettent en évidence la responsabilité et l'imputabilité des différentes parties,
- Une approche droits humains axée sur les résultats dans la planification, la programmation, la budgétisation, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques nationales et territoriales en vue de lutter contre les discriminations directe et indirecte, en termes d'accès aux services de santé et à l'éducation, de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité en particulier pour des milliers de femmes à travers une véritable protection sociale, l'accès à la terre et aux moyens de production et la valorisation du travail non rémunéré.
- L'adoption d'une véritable démarche participative en considérant les associations de droits humains et les associations de défense des droits humains des femmes comme un véritable partenaire dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

### **2. Au niveau de la législation**

- La promulgation d'une loi générale définissant l'égalité et la discrimination directe et indirecte afin d'harmoniser notre cadre juridique avec les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux de notre pays en matière de droits humains en général et de droits des femmes en particulier, principalement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- La révision globale du Code de la famille afin de supprimer les dispositions discriminatoires envers les femmes, notamment celles relatives à la polygamie, au divorce, à la tutelle, au partage des biens et au système de successoral ;
- Une refonte globale des dispositions du Code pénal y compris celles relatives à l'avortement, aux agressions sexuelles et aux libertés individuelles, considérées comme portant atteinte à la morale publique et qui sont en totale contradiction avec la constitution et les engagements internationaux en matière de droits de l'Homme ;
- La révision de la loi relative à la lutte contre la violence faite aux femmes, en vue de garantir une protection efficace pour toutes les femmes et les filles ainsi que des mécanismes de

protection et de recours dotés de ressources humaines et financières nécessaires pour leur permettre de remplir pleinement leur mandat ;

- L'intégration de mesures dans les lois électorales et la réforme du secteur publique qui permettront de garantir l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux postes de responsabilité et aux instances de gouvernance.

### **3. Au niveau des mécanismes de redevabilité aux droits des femmes**

- La mise en place de mécanismes nationaux et territoriaux de l'égalité dotés de compétences transversales et de moyens humains et financiers nécessaires pour lutter contre les inégalités ;
- La mise en place de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discriminations sur de nouvelles bases lui garantissant l'indépendance administrative et le pouvoir requis pour la protection et la promotion des droits humains de la femme au même titre que les autres institutions constitutionnelles ;
- La mise en place effective de mécanismes de démocratie participative aux niveaux national et territorial.

### **4. Au niveau de la lutte contre les stéréotypes sexistes et la promotion de la culture de l'égalité**

- La diffusion de la culture de l'égalité et de la non-discrimination à travers tous les canaux éducatifs et médiatiques et toutes les institutions de socialisation en vue de promouvoir et protéger les libertés, la dignité, l'égalité et la non-violence.

#### **Monsieur le Chef du gouvernement,**

L'Association Démocratique des Femmes Marocaines est convaincue que ces chantiers exigent une vision claire, une volonté politique forte, des ressources institutionnelles et financières qui peuvent être mobilisées en conséquence, ainsi qu'une véritable approche participative avec les associations de la société civile. Aussi, dans une perspective d'intégration des principes de l'égalité et de la non-discrimination dans le programme du gouvernement, nous présenterons nos propositions après la mise en place de toutes les structures institutionnelles découlant des élections du 8 septembre 2021.

Association Démocratique des Femmes du Maroc  
22 septembre 2021